

DEDICACE

Je dédie ce travail à :

- mes parents, Yacoubou BOUKARI et Bin'tou ASSAVIE ;
 - Aubin HOUINDO et Sapson HOUINDO.

REMERCIEMENTS

Nous devons la réalisation de ce travail à certaines personnes à qui nous témoignons ici toute notre gratitude.

Notre profonde reconnaissance va à :

- notre directeur de mémoire, Monsieur Patrick HOUESSO, présentement Chef Adjoint du Département de Psychologie et des Sciences de l'Education qui a spontanément accepté de diriger ce travail de recherche malgré ses multiples occupations ;
- monsieur Théodore GBETIE, enseignant au Département de Psychologie et des Sciences de l'Education ;
- tous nos professeurs, pour tout ce qu'ils nous ont apporté ;
- notre belle famille, pour son soutien indéfectible ;
- nos frères et sœurs, pour leur attachement ;
- nos amis et camarades d'amphi dont la contribution a permis l'achèvement de ce mémoire ;
- à tous ceux dont les actions ont été utiles à cette recherche. Qu'ils trouvent ici le fruit de nos peines et de nos bons souvenirs !

LISTE DES TABLEAUX

Titres	pages
Tableau n°1 : perception de l'orientation par les élèves.....	41
Tableau n°2 : l'entretien d'orientation.....	41
Tableau n°3 : la connaissance d'un conseiller d'orientation.....	42
Tableau n°4 : désir d'avoir un conseiller d'orientation dans les établissements.....	42
Tableau n°5 : statistiques sur la source d'orientation des élèves	43
Tableau n°6 : la perception de l'orientation par les étudiants.....	43
Tableau n°7 : statistiques des étudiants sur la question d'entretien d'orientation.....	44
Tableau n°8 : la connaissance d'un conseiller d'orientation par les étudiants.....	44
Tableau n°9 : le désir d'avoir un conseiller d'orientation à l'université.....	44
Tableau n°10 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière par leurs amis	45
Tableau n°11 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière par leurs parents.....	45
Tableau n°12 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière par leur attirance pour le contenu de la filière.....	46
Tableau n°13 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière par leurs résultats obtenus au BAC	46
Tableau n°14 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière par leur perception du marché d'emploi	47
Tableau n°15 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur	

filière par le SEOU	47
Tableau n°16 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière par le hasard	48

Résumé

Pour le bon fonctionnement d'un système éducatif, il faut un système d'orientation bien organisé : c'est une composante très importante pour les apprenants durant leur cursus scolaire jusqu'à l'insertion professionnelle. Mais l'Etat Béninois mène très peu d'actions pour doter les établissements scolaires et universitaires d'une structure digne d'orientation. Or ce même Etat s'est doté de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003, modifiée par la loi n°2005-33 du 6 octobre 2005. En son article 55 il est prévu ce qui suit : « le droit aux conseils en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie intégrante du droit à l'éducation ».

Notre travail veut ressortir la nécessité pour l'Etat d'installer les structures d'orientation dans les établissements scolaires et universitaires. C'est ainsi que nous nous sommes fixé l'objectif d'analyser le système d'orientation scolaire et professionnel à travers sa politique, ses structures, ses acteurs et son fonctionnement. A partir de cet objectif, il faut que les ministères de l'enseignement secondaire et celui de l'enseignement supérieur disposent chacun d'une direction qui s'occupe réellement de l'orientation. Même le SOSUP et le SEOU qui sont des services d'orientation dont disposent l'Etat, ne sont pas dirigés par des conseillers d'orientation. En effet, l'importance d'une orientation n'est plus un sujet à démontrer. Il incombe à l'Etat la responsabilité de la repenser. Pour cela, il faut :

- respecter la loi d'orientation en République du Bénin ;
- former les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle;
- installer les centres d'information et d'orientation dans les établissements scolaire et universitaire.

Summary

For the proper functioning of an education and make it more dynamic system, it must involve a referral system well organized. Because it is a very important component for learners during their education to employability. But Beninese State leads very little action to equip schools and universities in a dignified orientation structure. Now that State has adopted the Law No. 2003-17 of 11 November 2003 as amended by Law n ° 2005-33 dated 6 October 2005. In Article 55 it is provided that: "the right to career guidance and information on education and the professions is part of the right to education." Our work wants emerged the need for the state to install the structures of guidance in schools and universities. Thus we set the goal to analyze the educational and vocational guidance through its political system, its structures, its players and its operation. From this objective requires that departments of secondary education and the higher education each have a direction that actually handles the orientation. Even SOSUP and SEOU who are counseling available state, are not led by counselors. Indeed, the importance of orientation is no more a subject to be demonstrated. It is the responsibility of the State responsibility rethink. To do this, you must:

- Law enforcement policy in the Republic of Benin;
- Training advisor educational and vocational guidance;
- Install information and guidance in school and university establishments centers.

SOMMAIRE

Titres	Pages
INTRODUCTION.....	8
Chapitre I : SYSTEME D'ORIENTATION AU BENIN.....	11
I- Contexte théorique	11
II- Orientation au Bénin.....	15
III- Objectifs et finalités de l'orientation scolaire.....	19
IV- Acteurs et types d'orientation.....	21
V- Système éducatif du Bénin	24
Chapitre II : FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ORIENTATION AU BENIN.....	29
I- Au Ministère de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes	29
II- Au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.	30
Chapitre III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	37
I- Approche méthodologique.....	37
Chapitre IV : PRESENTATION DES RESULTATS.....	43
I- Les élèves et l'orientation	43
II- Les étudiants et l'orientation.....	45
III- Les ministères et l'orientation	51
Chapitre V : ANALYSE DES RESULTATS.....	54
I- Analyse et vérification des hypothèses	54
II- Suggestions	55
CONCLUSION.....	58
Références bibliographiques.....	60
Annexes	62

Table des matières..... 66

INTRODUCTION

La question de l'adéquation entre la formation et l'emploi a été, depuis plus d'une décennie, au centre des débats portant sur la réforme du système éducatif béninois (KOUKOU, 2006). Pour une réorientation de la formation vers les besoins réels du marché du travail, le système éducatif a opté pour des modèles pédagogiques basés sur l'approche par les compétences du primaire au supérieur. Mais force est de constater que malgré cette prise de conscience générale, très peu d'actions ont été menées au niveau de l'Etat pour permettre aux apprenants, d'établir aisément une passerelle entre la formation suivie et l'emploi désiré. Or l'article 55 de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n°2005-33 du 6 octobre 2005 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin a prévu ce qui suit pour pallier ses difficultés : *« le droit aux conseils en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie intégrante du droit à l'éducation »*.

Suite à cette disposition de la loi d'orientation de l'Education Nationale au Bénin, le plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006–2015 a prévu dans ses actions d'« *informer et orienter les élèves* ». Pour assurer cette orientation, le décret N°2010-634 du 31 décembre 2010 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du Centre de Formation des Personnes d'Encadrement de l'Education Nationale (CFPEEN) stipule en son chapitre 1^{er}, article 2 : *« la formation initiale et continue des conseillers d'orientation scolaire »*. Ce sont là autant de dispositions légales et réglementaires dont le pays s'est doté et qui témoignent de l'importance que revêt l'orientation dans l'éducation et la formation d'un élève et d'un étudiant. Pourtant, à ce jour, la mise en place des structures d'orientation à la disposition de ses apprenants est inexistante. Celles qui existent ne semblent pas fonctionner comme il le faut.

Nous nous posons la question de savoir pourquoi les structures d'orientation sont-elles quasi-inexistantes. Le présent mémoire tente de répondre à cette question au travers de la recherche que nous avons intitulée comme suit : « Modèle éducatif et système d'orientation au Bénin : contribution à la systématisation des centres d'information et d'orientation dans les établissements scolaires et universitaires ». Ce mémoire est axé autour de deux grandes parties :

La première partie intitulée « système d'orientation et fonctionnement des structures d'orientation au Bénin » est constituée de deux chapitres. Le premier est « système d'orientation au Bénin » et le deuxième est « fonctionnement des structures d'orientation au Bénin ».

La deuxième partie prend en compte la présentation des résultats en proposant des solutions d'une part pour aider les apprenants dans le choix de leurs série et filière, et d'autre part pour soutenir l'Etat à travers la mise en place des structures d'orientation dans les établissements et universités du Bénin.

PREMIERE PARTIE :

SYSTEME D'ORIENTATION ET
FONCTIONNEMENT DES
STRUCTURES D'ORIENTATION
AU BENIN

CHAPITRE I: SYSTEME D'ORIENTATION AU BENIN

I- Contexte théorique

1.1- Problématique

Le système éducatif béninois pour atteindre ses objectifs, a choisi un modèle pédagogique basé sur l'approche par les compétences du primaire au supérieur. Cette approche implique, entre autres, que des structures d'orientation, soient mises à la disposition des apprenants de sorte que ces derniers soient éduqués très tôt à l'orientation. Mieux le document de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE, 2007) portant sur les orientations générales du nouveau programme d'étude au primaire et au secondaire met l'accent sur les orientations intellectuelles, socioculturelles et morales des formations sans prévoir pour leur mise en œuvre, des structures d'information et d'orientation. Or l'article 55 de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin modifiée par la loi n°2005-33 du 6 octobre 2005 stipule que :

« Le droit aux conseils en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie intégrante du droit à l'éducation. Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci atteint l'âge de la majorité. Ce choix doit tenir compte des aptitudes intellectuelles, techniques ou technologiques de l'élève. L'élève ou l'étudiant élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers en orientation qui lui en facilitent la réalisation, tant en cours de scolarité qu'au terme de celle-ci ».

Ces dispositions montrent, d'une part, que l'orientation est un droit inaliénable donc indispensable pour le succès scolaire et professionnel de l'élève qui pourrait s'orienter et être orienté. D'autre part, elles invitent les ministères en charge de l'éducation à prévoir bel et bien des structures pour informer et orienter les élèves.

A l'université, la réforme Licence Master Doctorat, invite à prendre des dispositions dans le même sens. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, il a été prévu: « *la création d'une structure d'information et d'orientation des étudiants* » (UAC, 2009). Il existe un Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire (SEOU) mais il ne semble pas fonctionner comme il le faut. Nous y reviendrons. Au secondaire comme au supérieur, les textes prévoient donc la création de structures d'orientation, devant être animées par des psychologues et des conseillers en orientation, ce qui ne se fait pas encore au Bénin. Cette quasi-inexistence des services d'orientation dans le système éducatif serait en partie responsable de la très difficile adéquation formation/emploi.

Fort de ce constat, nous nous posons les questions de savoir :

- pourquoi en dépit du modèle pédagogique que se propose le Bénin, les services d'orientation sont-ils quasi-inexistants ?
- quelles peuvent être les causes de l'inexistence des services d'orientation dans les établissements scolaires et universitaires?

Ce sont là quelques questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses.

Hypothèses

Les questions de notre recherche nous amènent à formuler les hypothèses suivantes:

1. La majorité des élèves n'ont jamais entendu parler d'orientation scolaire.
2. Les élèves choisissent leur série d'étude sans l'aide d'un conseiller d'orientation.

3. Les élèves et étudiants qui sont dans le système éducatif béninois veulent avoir des structures d'orientation dans leurs établissements.

Objectif général

L'objectif général de notre réflexion est ainsi d'analyser le système d'orientation scolaire et professionnel à travers sa politique, ses structures, ses acteurs et son fonctionnement.

Pour atteindre cet objectif général, nous formulons des objectifs spécifiques.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. décrire le système d'orientation du système éducatif béninois ;
2. présenter le fonctionnement des quelques structures d'orientation existants ;
3. identifier les entraves liées à la mise en place effective des services d'orientation dans les établissements au Bénin ;
4. proposer des solutions pour contribuer à la redynamisation du système d'orientation au Bénin.

Notre intérêt pour le sujet est d'abord privé car, si nous avons eu la chance de fréquenter des structures d'orientation au secondaire, notre profil aujourd'hui serait certainement différent. Ensuite la problématique de l'inexistence des structures d'orientation dans le système éducatif est une interpellation à l'endroit des pouvoirs publics sur la nécessité de prendre promptement des mesures adéquates pour que les établissements soient dotés de conseillers en orientation au sein des structures d'orientation pour diminuer, dans une certaine mesure, les errances scolaires.

Comme la plupart des mots français, le mot « orientation » a connu une évolution dans le temps. Et c'est dans cette optique que nous présentons son

historique et son évolution dans le système éducatif béninois depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.

1.2- Historique de l'orientation

Au XX^{ème} siècle, l'orientation est devenue une composante importante dans le monde du travail grâce aux évolutions économique, sociale et technique.

1.2.1- Des années 1920 à 1970 : de l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire

Pendant les premières années, l'orientation était essentiellement professionnelle. Son objectif était de placer les élèves de l'enseignement technique dans le commerce et l'industrie et de révéler leurs aptitudes. En 1928, on assiste à la première formation des conseillers en orientation et en 1938 un décret prévoit l'ouverture des premiers centres d'orientation (Dictionnaire de l'éducation de pédagogie, 2012)

Grâce à l'évolution de l'orientation dans les années 60, elle est devenue professionnelle et scolaire. Mais elle utilise un modèle mécaniste (les élèves n'ont que peu droit à la parole).

En 1970, l'orientation est perçue telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est-à-dire qu'elle s'appréhende dans un modèle éducatif, pour lequel l'autonomie, la créativité et le choix sont devenus les valeurs essentielles (Dictionnaire de l'éducation de pédagogie, 2012).

1.2.2- De 1980 à aujourd'hui : vers l'éducation à l'orientation

Les crises économiques ont accentué le modèle éducatif de l'orientation. Face au chômage, l'implication active des jeunes et des parents dans le processus d'orientation s'impose. Son objectif est de rendre chacun capable de faire, en toute connaissance de cause, ses propres choix d'orientation et devenir alors acteur de son propre avenir.

D'autres psychologues ont présenté l'évolution de l'orientation telle que BLANCHARD et SONTAG (2011).

Dans la première moitié du XXème siècle, l'orientation professionnelle concerne essentiellement les jeunes qui sortent de l'école élémentaire. Avec la réforme de l'enseignement de 1959, l'orientation devient professionnelle et scolaire et elle concerne alors surtout les collégiens, puis plus tard les lycéens et les étudiants. Les conseillers d'orientation des centres d'information et d'orientation, devenus psychologues en 1991, ont un rôle d'accompagnateur. A partir du milieu des années 1970, avec la forte croissance du chômage qui atteint son pic en 1996, il devient nécessaire d'aider les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et les adultes au chômage à s'insérer dans le monde du travail. Au début des années 1980, on assiste à un fort développement de l'orientation professionnelle au service des jeunes âgés de 16 à 25 ans et des adultes. De nouvelles structures, comme la Mission Locale et le Programme d'Information et d'Orientation (PIO) sont créées et l'on recrute de nombreux conseillers pour aider à l'insertion sociale et professionnelle.

En résumé, nous notons que les périodes varient un peu d'un auteur à un autre. Quant à l'évolution de l'orientation, retenons qu'elle était essentiellement professionnelle. Ensuite elle est devenue professionnelle et scolaire avec un modèle mécaniste. En 1970, elle est toujours professionnelle et scolaire mais cette fois-ci avec un modèle éducatif. Enfin aujourd'hui l'éducation à l'orientation s'impose vu l'évolution des métiers et l'élargissement des personnes concernées par l'orientation.

Après avoir présenté l'histoire générale de l'orientation scolaire, nous appréhendons, l'évolution de l'orientation scolaire dans le système éducatif béninois depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

II- L'orientation au Bénin

2.1- De la période coloniale à nos jours

Pendant la période coloniale, les premières écoles étaient dirigées par les missionnaires catholiques. En 1903, l'enseignement colonial a été réglementé c'est-à-dire l'école est devenue laïque. Les enfants issus des écoles coloniales sont destinés aux tâches de cuisinier, de domestique et de garçon de course. Quant à ceux de l'école laïque, les médiocres du primaire sont orientés vers le travail de la terre, tandis que les meilleurs poursuivent de longues études pour devenir: moniteur, contremaître, interprète etc. Durant cette période, l'orientation ne tenait ni compte des aptitudes, ni des aspirations de l'apprenant (MIGNANWANDE, 2009).

Après l'indépendance, l'orientation scolaire dans le système éducatif du Dahomey ne s'est pas pour autant améliorée. Il a fallu l'avènement de la révolution de 1971 pour que l'orientation scolaire prenne un essor. C'est ainsi qu'en 1975, avant la mise en place de l'école nouvelle, on assiste à la création d'un service de psychologie appelé « laboratoire de psychologie ». Ce service est animé par des psychologues et conseillers d'orientation formés à l'étranger. Ils expliquent les possibilités d'études et les débouchés professionnels aux élèves à travers des tournées nationales dans les établissements. Ensuite l'article 3 de la loi d'orientation de l'Ecole Nouvelle dispose que « *l'Ecole Nouvelle est démocratique, populaire, obligatoire et l'élève ne sort de l'école qu'avec un métier* ». Cette disposition sera renforcée par l'ordonnance n° 75-30 du 23 juin 1975 qui stipule que « *il sera assuré une orientation progressive au moyen des tests adéquats, par un conseil d'orientation...* ».

Après la conférence nationale de 1990, le Bénin se dote de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003, modifiée par la loi n°2005-33 du 6 octobre 2005 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin. Cette loi donne aux élèves le droit aux conseils en orientation en son article 55.

Il est donc bien prévu des services d'orientation pour accompagner les apprenants, mais la mise en pratique ne se fait pas encore concrètement dans les établissements. Et le peu de centres d'information et d'orientation qui existent ne semblent pas fonctionner comme il le faudrait.

2.2- Clarification conceptuelle

Nous présentons ici quelques définitions de l'orientation selon qu'elle soit simple, scolaire, professionnelle etc... et celles d'un conseiller d'orientation.

2.2.1-Orientation

Selon DANVERS (1992), « *l'orientation consiste à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir la société et l'épanouissement de sa responsabilité* ».

Mais l'approche littérale de l'orientation nous permet de capter son sens par : « *la direction de l'orient (lever du soleil à l'équinoxe) et des points cardinaux* ». Au plan éducatif, l'orientation a évolué et appelé aussi guidance. Elle désigne : « *l'action de diriger soi-même, en particulier en ce qui concerne les études et la profession* » (CHAMPY, 2005).

Pour THARIN (2005), *l'orientation est un processus continu qui doit commencer très tôt et continuer tout au long de la vie d'adulte.*

JACQUENOD (2006), l'orientation est un mot de même famille que « *orient* » qui vient du mot latin *oriens*, participe présent du verbe « *oriri* » ayant pour signification « se lever ». L'orient doit donc son nom au fait qu'il est le lieu du ciel où se lève le soleil.

Quant à HOUEDENOU (2009), elle estime que « *l'orientation est une aide que la société met à la disposition de toute personne en vue de son insertion sociale et de la construction de son identité socioprofessionnelle. Elle demeure un précieux service en faveur de la population humaine dans son processus de croissance et de maturation en vue de son plein épanouissement* ».

De la première et dernières définitions, nous dégagons une ressemblance au plan social. Les deux auteurs estiment que l'orientation est faite pour servir la société et pour l'épanouissement de l'apprenant.

Ce sont là quelques définitions de l'orientation. Mais qu'en est-il de l'orientation professionnelle ?

2.2.2-Orientation professionnelle

La conférence tenue à Rome en Novembre 1994 définit l'orientation professionnelle comme : « *un processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur les réalités du travail, l'évolution des métiers et professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre de formation* » (Dictionnaire de l'éducation de pédagogie, Juin 2012)

Ensuite l'orientation professionnelle est une « *Activité de conseils destinés aux adolescents et aux adultes afin de les aider à prendre des décisions liées à la vie professionnelles* ». Elle se déroule sur les plans suivants :

- *stimuler les efforts actifs d'information sur les métiers, sur les carrières et sur soi-même ;*
- *aider à obtenir des renseignements sur les formations et les débouchés*
(DORON et PAROT, 1999).

Par ailleurs la Commission Européenne, (2004) pense qu'« *on entend par orientation professionnelle les services et activités qui s'adressent à des individus de tout âge, à toutes les étapes de leur vie, pour les aider à faire leurs choix éducatifs ou professionnels et à gérer leur évolution professionnelle* ».

. Nous pouvons dire que la Commission Européenne et la conférence de Rome se rejoignent. Les deux estiment que l'orientation professionnelle est un processus continu d'appui à un apprenant tout au long de sa vie.

2.2.3- orientation scolaire

Quant à l'orientation scolaire, *elle consiste à proposer à une personne en âge de scolarité, voire l'adulte, les différentes filières dans lesquelles elle pourrait s'insérer en fonction de ses intérêts, de son parcours scolaire antérieur et de sa personnalité* (DANVERS, 1992).

GUICHARD & HUTEAU (2005) disent de l'orientation scolaire que « *c'est l'action de donner une direction déterminée à sa vie [...] ; l'orientation est aussi un élément central des politiques d'éducation et de formation, et des politiques de l'emploi* ».

Après ces définitions de l'orientation, nous présentons par la suite celles d'un conseiller d'orientation.

2.2.4- Le conseiller d'orientation

Selon ROBERT (1980) le conseiller d'orientation est un professionnel dont le service consiste à présenter à une personne en âge de scolarité les filières dans lesquelles elle pourrait s'insérer en fonction de son parcours scolaire antérieur, de ses intérêts, de sa personnalité et de différents autres paramètres qui peuvent être déterminés grâce à des tests psychométriques.

Le conseiller d'orientation est un professionnel en matière d'éducation dont les missions concourent à la prévention des difficultés scolaires à l'élaboration et la mise en place de projets pédagogiques dans les écoles à l'évaluation des besoins individuels et à la mise en place des mesures d'aides nécessaires à l'intégration des enfants ayant certaines particularités (SILLAMY, 1999).

LHOTELLIER (2000) explique que *le conseiller d'orientation est le professionnel qui exerce un rôle conseil pour toute question traitant du développement de carrière des individus, de l'enfance jusqu'à la retraite*.

Retenons, à travers cette clarification qu'un bon système d'orientation est une composante nécessaire à tout système éducatif et à toute personne quel que soit son âge.

Etant donné que l'orientation permet d'atteindre certains objectifs et finalités dans un système éducatif, quels sont alors les objectifs et les finalités de l'orientation scolaire.

III- Les objectifs et finalités de l'orientation scolaire

3.1- Objectifs

Selon CALAN (1997) les orientations dans les établissements scolaires visent trois objectifs principaux :

- sensibiliser et informer toute la communauté éducative et particulièrement l'élève sur les réalités du monde scolaire, les possibilités de formations et leurs débouchés professionnels ;
- développer chez l'élève, la connaissance de soi, l'instruire des facteurs susceptibles de contribuer à sa réussite scolaire ou des problèmes susceptibles de perturber sa personnalité ;
- faire acquérir à l'élève, les méthodes et techniques d'apprentissage scolaire et d'insertion professionnelle.

Pour aider l'apprenant à acquérir ses méthodes, CALAN (1997) propose que le conseiller d'orientation amène l'élève à :

- apprendre à apprendre (orientation éducative)
- apprendre à travailler (orientation professionnelle)
- apprendre à vivre (orientation personnelle et orientation sociale)
- maîtriser la pratique de la recherche et l'administration scolaire.

Aussi la Communauté Européenne (2004) dans: '*guide à l'intention des décideurs publics*' formule que les objectifs de l'orientation sont de :

- permettre aux citoyens de gérer et planifier leur parcours éducatif et professionnel conformément à leurs objectifs de vie, de rapprocher leurs compétences et leurs intérêts des possibilités d'éducation, de formation,

d'accès au marché du travail et à l'emploi indépendant, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel ;

- aider les établissements d'enseignement et de formation à accueillir des élèves, des étudiants et des stagiaires motivés, qui prennent la responsabilité de leur propres apprentissage et définissent eux-mêmes les résultats qu'ils souhaitent atteindre ;
- aider les entreprises à recruter un personnel motivé, apte à l'emploi et adaptable, capable d'apprécier les possibilités d'apprentissage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail et d'en tirer profit ;
- aider les économies locales, régionales et nationale du pays en contribuant à la formation de la population active et à son adaptation à l'évolution des exigences économiques et de la situation sociale ;
- aider à la mise en place de sociétés dans lesquelles les citoyens contribuent activement à leur développement social, démocratique et durable.

Ces objectifs ne sont pas restés sans finalités. Quelles sont alors ces finalités ?

3.2- Les finalités

Les finalités de l'orientation sont :

- rendre l'individu capable de prendre des décisions importantes, significatives et décisives pour lui ;
- « préparer les jeunes à la flexibilité » et de les conduire à « accepter la révolution structurelle de l'emploi » ; (CALAN, 1997)
- aider l'individu à prendre conscience des limites des cadres identitaires qui constituent son « petit » monde ; (GUICHARD & HUTEAU, 2006).

Dans le but de mieux appréhender le processus de l'orientation, il importe de présenter les acteurs qui y sont impliqués et les différents types d'orientation.

IV- Les acteurs et les types d'orientation

4.1- Les acteurs

Pour THARIN (2005), la mise en œuvre d'un programme d'orientation nécessite les apports et la collaboration de plusieurs acteurs et institutions. Dans la plupart des pays, les acteurs de l'orientation sont : le professeur principal, les parents, le conseil de classe, le conseiller d'orientation et le candidat à l'orientation.

Les parents suivent l'éducation de leurs enfants mais sont aussi des acteurs dans la définition des politiques d'établissement. Le professeur principal quant à lui, est le premier contact des élèves, il les aide à réfléchir à leur avenir avec un projet professionnel. Le conseil de classe est l'organe décisionnaire. Le psychologue conseillers d'orientation est une fonction à laquelle il faudra se familiariser. Il met en place un bureau dans les établissements pour attendre les élèves. Enfin Le candidat à l'orientation qui est l'acteur principal et central de l'orientation (THARIN, 2005).

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) estime que les acteurs de l'orientation sont : le professeur principal, le chef d'établissement, le conseiller d'orientation, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation et l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions (www.aefe.fr/orientation, consulté, le 10/11 /13). Le professeur principal est l'interlocuteur privilégié des parents. En liaison avec le conseiller d'orientation, le professeur principal a pour mission de guider les élèves dans leur choix d'orientation. Il transmet l'information sur la formation, l'emploi et l'insertion. Quant au chef d'établissement, responsable de l'organisation et du fonctionnement de son établissement, c'est un personnage clé en matière d'orientation. Il préside le conseil de classe et prend la décision finale à chaque fin d'année scolaire. Le conseiller d'orientation : environ 4500 en France, ils travaillent essentiellement auprès des collégiens, des lycéens, des jeunes en voie d'insertion professionnelle. Conseillers techniques des inspecteurs d'académie, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation sont chargés de la mise en œuvre de la politique académique en

matière d'orientation au niveau départemental. Enfin l'Onisep est un établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, il édite et diffuse des documents écrits, audiovisuels et gère des bases de données sur les études et les professions (www.aefe.fr/orientation).

Mais au Bénin, nous remarquons que cette collaboration n'existe pas entre ses acteurs de l'orientation. De plus ses acteurs sont : les parents, le conseil de classe et l'apprenant. Ses acteurs ne jouent pas totalement leurs rôles soit par manque d'informations ou soit pas méconnaissance de ses rôles.

4.2- Les types d'orientation

Selon ADOMOU (2007) il existe trois types d'orientation à savoir : l'orientation directive, l'orientation informative et l'orientation éducative.

4.2.1- Orientation directive

L'orientation directive selon SINIOR (1950), est la plus ancienne approche expérimentée depuis que l'orientation était au service de l'industrie. L'orientation directive consiste donc à associer à une personne (attitudes, connaissances, habiletés...) un environnement de travail, un climat de travail. Mais cette approche a une insuffisance car elle tient compte seulement des résultats que présente le psychologue sans l'implication de l'apprenant même.

4.2.2- Orientation informative

Cette orientation est basée sur l'information. L'orientation informative met à la disposition des jeunes et des familles les informations afin qu'ils prennent des décisions en toute liberté. Ces informations concernent aussi bien les aspects scolaires que professionnels.

4.2.3- Orientation éducative

L'orientation éducative selon MORGANE (2010) est un ensemble d'activités destinées aux élèves, aux parents et aux professeurs, dans le but de contribuer au développement de leurs tâches dans le cadre particulier des

établissements scolaires. Elle vise à aider l'individu à construire et prendre conscience progressivement de ses propres compétences nécessaires pour s'orienter. Ici on apprend au jeune à s'orienter c'est-à-dire à être l'acteur de sa propre orientation. L'éducation à l'orientation est basée sur trois champs de connaissance :

- connaissance de soi ;
- connaissance du système de formation ;
- connaissance des métiers et de l'entreprise.

L'orientation éducative place le sujet devant la nécessité de s'impliquer personnellement dans la dynamique de l'orientation (SINIOR, 1950).

En considérant ces différents types d'orientation, nous remarquons que celle qui est pratiquée au Bénin n'est qu'un volet de l'orientation informative. Après notre analyse personnelle nous pouvons dire que l'orientation éducative est plus indiquée pour notre pays.

Vu que l'orientation est un droit inaliénable aux apprenants, il importe alors de présenter le système éducatif du Bénin, dans son organisation afin de préciser les niveaux auxquels les apprenants ont droit à l'orientation.

V- Le système éducatif du Bénin

5.1- Organisation

Comme la plupart des pays francophones, le système éducatif du Bénin, objet de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2005 modifié par la loi n°2008-33 du 04 octobre 2008, est organisé selon trois types à savoir:

❖ l'enseignement du 1^{er} degré qui est constitué de :

- l'enseignement maternel qui dure deux ans et comprend deux niveaux : la section des tout petits (2_{1/2}-3 ans) et la section des grands (4_{1/2}-5 ans).

- l'enseignement primaire qui dure six ans et comprend les Cours d'Initiation et Préparatoire (CI) et (CP), les Cours Elémentaires niveaux 1et 2 (CE₁) et (CE₂), les Cours Moyens niveaux 1et 2 (CM₁) et (CM₂). Au bout des six ans, l'apprenant est soumis à l'examen de Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

❖ l'enseignement du second degré avec comme composantes :

- l'enseignement secondaire général qui accueille les détenteurs du CEP. Cet enseignement s'inscrit dans la continuité des enseignements de l'école primaire et comprend : un 1^{er} cycle de quatre (04) niveaux (6^e, 5^e, 4^e et 3^e) où à la fin se trouve l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle et un second cycle de trois (03) niveaux (2nd, 1^{ère}, T^{le}) qui conduit à l'obtention du Baccalauréat (BAC).

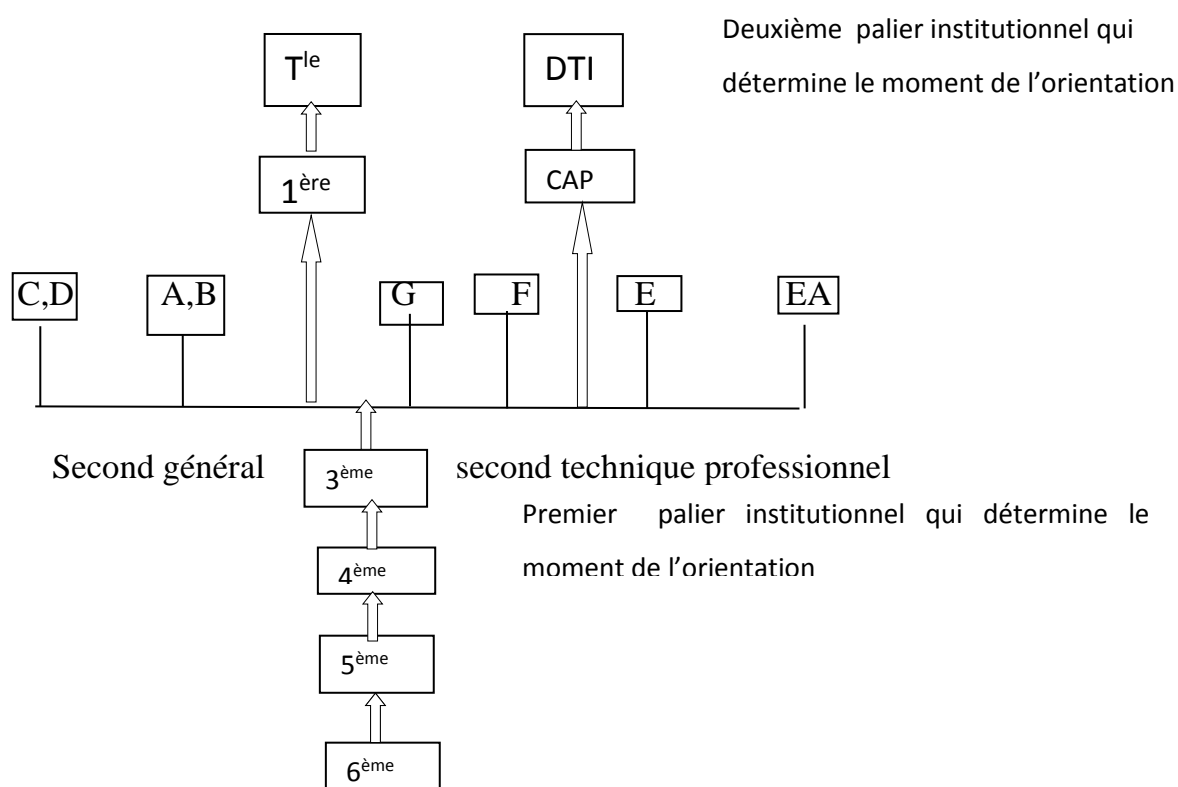
- quant à l'enseignement secondaire technique et professionnel, qui regroupe l'ensemble des établissements secondaires d'enseignement technique et professionnel. Cet enseignement couvre les domaines de formation comme l'agriculture (production, végétale, animale, génie rural), l'industrie (mécanique, génie civil, maintenance), le tertiaire (administration, gestion, comptabilité, informatique, etc). Tout ceci est sanctionné par l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) d'une part, du DEAT d'autre part, et enfin du DTI.

❖ l'enseignement du troisième degré avec :

- l'enseignement supérieur qui est destiné aux apprenants titulaires du BAC ou d'un diplôme équivalent. Il regroupe les établissements supérieurs d'enseignement général, technique et professionnel.

- la recherche scientifique.

Schéma simplifié des étapes du secondaire et les niveaux d'orientation



5.2- Importance de l'orientation dans le système éducatif :

5.2.1- Au niveau des Nouveaux Programmes d'Etudes (NPE) au primaire et au secondaire

Notre système éducatif utilise au primaire et au secondaire les Nouveaux Programmes d'Etudes. Dans sa mise en œuvre, il est prévu des orientations générales des programmes de formation selon l'Approche Par les Compétences. Et ses orientations premières des programmes d'étude se situent aux plans des valeurs (INFRE, 2007) :

- Orientation d'ordre intellectuel : elle vise à préparer les jeunes aux défis d'un monde en perpétuelle mutation qui requiert de l'homme d'aujourd'hui :
 - 1.) la capacité d'analyse et de synthèse ;
 - 2.) la compréhension des phénomènes et des situations ;
 - 3.) l'aptitude à la résolution des problèmes etc...(INFRE,2007).
- Orientation d'ordre socioculturel : c'est-à-dire le refus de la soumission passive aux événements, le sens de l'équité, le sens de la solidarité etc...
- Orientation d'ordre moral : le respect de la vie, le respect de l'environnement, le respect du bien commun, l'amour de la vérité etc...(INFRE,2007).

Ce sont autant des points d'orientation sur lesquels "le guide d'orientation générale au Bénin (Approche Par les Compétence) de l'Institut National Pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE)" met l'accent. Or ces différents points doivent être atteints à travers la mise en place de structures d'information et d'orientation. Tout cela est prévu dans les textes de l'INFRE mais pas mis en application.

5.2.2- Dans la réforme LMD à l'université :

Les pays francophones de l'Afrique de l'ouest, dont le Bénin, ont choisi, depuis le 11 Octobre 2005 de s'aligner sur le processus qui, en France s'est matérialisé sous l'acronyme LMD (Licence, Master, Doctorat). Ce système est formalisé dans l'espace francophone à partir de la déclaration de Bologne du 19 juin 1999. C'est ainsi qu'à l'Université d'Abomey-Calavi, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Licence, Master, Doctorat, il a été prévu au quatrième (4^{ème}) point : la création d'une structure d'information et d'orientation des étudiants (UAC,2009).

Par ailleurs le financement de la réforme, par des fonds propres ou par la recherche de financements extérieurs, dépend des responsables universitaires. Ils

doivent d'une part réorganiser les services d'information, d'accueil et d'orientation des étudiants (Projet NPT/BEN/146).

Ce sont des prévisions en matière d'orientation et qui témoigne son importance dans notre système éducatif. Ainsi l'intention de la création des structures d'orientation y est mais la réalité est autre. Nous présentons par la suite ces structures d'orientation et leur fonctionnement au Bénin.

CHAPITRE II: FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ORIENTATION AU BENIN

Comme tout service dispose d'un mode de fonctionnement, cette partie de notre recherche sera consacrée à la présentation du fonctionnement des structures d'information et d'orientation. Le Bénin dispose de quelques services ou structures d'orientation que nous présentons ici :

I- Au Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes

Au Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes, objet du Décret n°2012-431 du 06 novembre 2012 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement dudit ministère, il est prévu en son article 93 que la Direction de la Promotion de la Scolarisation (DPS) est chargée d'assurer l'orientation des apprenants et de créer les conditions favorables à leur maintien jusqu'au terme de leurs cursus de formation. Cette direction comprend une Cellule d'Orientation Scolaire et de Vie Scolaire (COSVS) (Article 94 du même décret). Mais au cours de notre recherche nous constatons qu'au niveau des directions départementales qu'il n'y a pas une sous cellule d'orientation scolaire et que celle-ci n'est pas mise en place du coût n'est pas mis en application. Or au secondaire d'abord les élèves du 1^{er} cycle (la classe de 3^{ème}) ont besoin des séances d'orientation pour le choix de leur série après le BEPC. Et ensuite les élèves de la terminale pour qui

l'orientation est plus que nécessaire avant le BAC afin d'avoir une idée des formations existantes dans les Universités ont obligatoirement besoin d'une structure d'orientation pour un choix judicieux de leurs filières à l'enseignement supérieur.

II- Au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Dans ce ministère, il est prévu dans le Décret n°2012-540 du 17 décembre 2012 en son article 80 une Direction de l'Organisation et du Suivi de l'Enseignement Supérieur (DOSES). Cette direction est chargée de définir les règles d'orientation de l'enseignement supérieur ainsi que celles qui régissent le fonctionnement des établissements publics et privés sur les plans administratif et pédagogique. Pour ce faire, la direction comprend entre autres un service des programmes, de l'évaluation, de l'orientation et de la scolarité (Article 81 du même Décret). C'est le service qui s'occupe des informations relatives à l'orientation des étudiants. Il faut souligner que l'orientation des étudiants est organisée par l'université à travers le SEOU (Service des Etudes et d'Orientation Universitaire). Mais en 2007 le gouvernement a organisé les premières séances d'orientation aux étudiants sur toute l'étendue du territoire national car il a décidé d'étudier les dossiers des nouveaux bacheliers en fonction de leur moyenne obtenue au BAC. Aussi la multiplication des universités publiques, a poussé le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à prendre les séances d'orientation des nouveaux bacheliers en charge. L'orientation se déroule comme suit : après le résultat définitif du BAC, le ministre convoque les chefs d'entité (des écoles professionnelles), les enseignants et autres cadres du ministère et procède au lancement officiel des séances d'orientation.

2.1- Au Service de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)

A l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) créé en 1975, existait un service de psychologie appelé : "laboratoire de psychologie". Ce service était composé d'un psychologue national formés à l'extérieur, d'assistants techniques étrangers et de conseillers d'orientation. Ils s'occupaient de l'information des élèves qui consiste à leur expliquer les possibilités d'études et leurs débouchés professionnels. Ils faisaient ainsi des tournées d'informations dans les établissements qui possédaient des classes de troisièmes et de terminales pour éclairer les élèves, sur les séries et les filières des écoles et facultés. Mais en 1991 ce service est dénommé SOSUP (Service de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle). Il conçoit et met en œuvre la politique nationale d'orientation scolaire et professionnelle. Il est composé de trois (03) divisions :

- la division Etudes et Recherche ;
- la division Information et Orientation Scolaire et Professionnelle ;
- la division clinique des apprentissages (SALAMI, 1996).

La première division s'occupe de la gestion de sortie des élèves c'est-à-dire servir de poste de pilotage des programmes. La deuxième quant à elle prépare les élèves à la vie active :

- appui au projet professionnel des élèves,
- information sur les enseignements et les professions.

Enfin la troisième gère la scolarité des élèves :

- gestion des flux scolaires ;
- suivi clinique et psychologique des élèves en difficulté scolaire (SALAMI, 1996).

Le SOSUP a pour mission de :

1. mettre en place un système d'orientation ouvert à tous qui ait de prise sur les réalités locales, nationales et internationales ;

2. créer un ensemble de dispositifs et d'activités offrant aux jeunes la possibilité de se préparer à la vie active en étant offreurs de service plutôt que demandeurs d'emploi (SALAMI, 1996).

2.2- Au Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire (SEOU)

Le Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire a été créé par l'Arrêté N°092 du 4 janvier 1991. Cet arrêté en son article 14 stipule que le Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire est sous la direction des affaires académiques. Ce service comprend deux divisions :

1. la division des Etudes ;
2. la division de l'Orientation universitaire.

Notre recherche va plus s'appuyer sur la division "Orientation".

Conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté n°092, la division des Etudes est chargée de :

- ❖ veiller à l'application des textes relatifs aux modalités des contrôles de connaissances et des examens dans les différentes entités de formation ;
- ❖ collecter les résultats d'examens ;
- ❖ organiser l'examen spécial d'entrée à l'université ;
- ❖ veiller à l'organisation des études doctorales.

Quant à la division "Orientation", elle est chargée de l'amorce de la mise en œuvre des actions résultant de l'application de la politique adoptée par l'Université d'Abomey-Calavi en terme d'Orientation Universitaire à travers des actes ponctuels, mais également et surtout avec des actions permanentes. Ce faisant, elle vise à faciliter l'accès des étudiants nationaux comme étrangers aux différentes entités de formation en leur fournissant toutes les informations nécessaires notamment :

- sur les filières de formation existantes,
- sur les opportunités de formation qu'offre chaque système d'enseignement (professionnel comme classique),

- sur les débouchés et carrières.

La division "Orientation" est également chargée de mettre les supports nécessaires (guide d'orientation, dépliant et autre prospectus) à la disposition des étudiants et de leurs parents. Elle est chargée de rendre disponibles ces documents en les élaborant suivant les étapes ci-après :

- collecte des renseignements sur les formations auprès des établissements d'enseignement (faculté, école, instituts) comme de service (œuvres universitaires, centre de documentation, centre de gestion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), etc...
- suivi de la confection des documents.

La division "Orientation" accueille les étudiants pour leur fournir les renseignements nécessaires à leur accès à l'UAC. En 2009, l'Arrêté 092 portant organisation, fonctionnement et attributions du rectorat place le Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire sous la responsabilité du Vice-Recteur chargé des Affaires académiques et de l'insertion professionnelle. Pour cela elle étudie les dossiers de demande de première inscription des étrangers titulaires du BAC et prépare à leur profit une autorisation d'inscription à la signature du Vice-Recteur ; c'est la première inscription des bacheliers étrangers.

La division "Orientation" est chargée d'organiser « la Campagne d'Orientation » qui prend la forme d'une tournée effectuée à travers tout le territoire national à la rencontre des nouveaux bacheliers. Mais actuellement nous notons quelques dysfonctionnements au cours de notre recherche au rectorat annexe. Nous constatons qu'il y a un bureau dénommé "Division orientation" et qui n'est pas sous tutelle du chef Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire.

Nous pouvons dire que ces quelques structures d'orientation qui existent au Bénin, n'interviennent pas sérieusement dans l'orientation des élèves. Telles qu'elles fonctionnent, elles apparaissent ainsi comme des instances facultatives. Et tout cela ne permet pas une culture de l'orientation et une éducation à

l'orientation. Le fonctionnement des structures d'orientation est ainsi présenté, voyons alors les structures d'orientation d'ailleurs à travers certains mémoires et livres dans leur mode de fonctionnement. Dans le livre *Orientation scolaire et professionnelle*, les psychologues GUICHARD et HUTEAU (2005) décrivent les structures d'orientation en France.

Les organismes de conseil en information et d'orientation sont :

- Les Centre d'Information et d'Orientation (CIO) qui sont les plus anciennes structures d'aide à l'orientation en France. Les premiers ont été créés dans les années 1920. Ils sont sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Leur personnel est composé de conseillers d'orientation dont les interventions sont l'entretien de conseil, les séances d'information en classe pour des jeunes et des élèves des collèges et lycées publics de la zone géographique qu'ils couvrent.
- Le réseau des Missions Locales (ML), créés en 1989, et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), qui forment un ensemble de plus de 600 structures ayant généralement le statut d'associations.

Chaque université dispose d'un Service Commun Universitaire d'accueil, d'Information et d'Orientation professionnelle (SCUIO), dont les missions ont été définies par le décret du 6 février 1986 : organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants de leur entrée à l'université jusqu'à la fin du cursus universitaire et assurer le suivi de leur insertion professionnelle. Indépendamment de ces trois structures, il existe les bureaux d'information et d'orientation de certaines chambres de commerce et d'industrie.

Les organismes d'information sont :

Deux organismes publics élaborent des informations destinées principalement aux jeunes. L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) dépend du ministère de l'éducation

nationale. Et le Centre d'Information et de documentation Jeunesse (CIDJ) dépend du ministère de la jeunesse et des sports.

L'orientation est ainsi présentée dans un pays Européen. Comment fonctionne-t-elle dans d'autres pays Africains en dehors du Bénin ?

MIGNANWANDE (2009), a mené des investigations sur la question de l'orientation. Dans son mémoire, elle fait part des problèmes liés à l'orientation du Bénin et propose des solutions. Notre recherche s'intéresse à cette partie car elle présente les structures d'orientation d'un pays Africain comme le Bénin. Elle décrit l'orientation en Côte d'Ivoire à travers ses structures d'orientation en ses propres termes. «L'orientation des élèves est gérée par la Sous-direction de l'Orientation (SDO) ; elle dépend de la Direction de l'Enseignement Secondaire (DES) du Ministère de l'Education Nationale et la Formation de base (MENFB). Les structures de l'orientation scolaire se présentent ainsi qu'il suit.

- la Sous – Direction de l'Orientation

Elle s'occupe de l'application de la politique nationale de l'orientation et d'octroi des bourses d'étude telle que définie par l'Etat et le gouvernement. Elle organise les commissions techniques d'orientation en seconde et prépare le plan annuel d'orientation.

- le Centre d'Information et d'orientation (CIO)

Le CIO est un centre d'exécution de la Sous Direction de l'orientation au niveau régional ou départemental. Il a pour rôle de faire appliquer sur le terrain les décisions, les informations relatives aux procédures, critères et filières d'orientation ainsi que les conditions d'attribution et de renouvellement des bourses d'étude. Il assure l'encadrement des élèves en vue d'une meilleure orientation.

- la Commission Nationale de Pilotage de l'Orientation des bacheliers (CNPOB)

Elle est une structure qui regroupe les représentants des différentes universités et syndicats de l'enseignement supérieur. Cette structure est chargée d'examiner et de prendre toutes les décisions d'orientation au niveau de l'enseignement supérieur.

- le service Autonome des Bourses (SAB)

Il est chargé de l'octroi et du suivi des bourses de l'enseignement supérieur. Il y a enfin comme structure d'orientation. La Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) : Cette dernière est chargée des examens et concours de l'enseignement supérieur et de l'orientation des bacheliers dans les grandes écoles privées et publiques. »

Vue la présentation de l'orientation dans un pays Européen comme la France et en Afrique, la Côte d'Ivoire, AKOUEGNINOU (2010), fait les suggestions suivantes à l'Etat béninois pour mieux dynamiser l'enseignement: « l'Etat doit doter chaque établissement d'une structure d'orientation ; le parlement béninois doit prendre une loi pour rendre obligatoire la création des postes de conseillers d'orientation scolaire dans les établissements publics et privés.

L'analyse critique que nous faisons de cette revue bibliographique nous fait d'abord dire que les pays développés accordent une importance à la question de l'orientation scolaire. La preuve est que le nombre de structures d'orientation qui fonctionnent parfaitement près des élèves et étudiants est d'environ 600. Ensuite en Afrique un effort se fait dans ce sens : le cas de la Côte d'Ivoire qui dispose de onze centres d'information et d'orientation afin de rapprocher l'orientation des élèves et étudiants. Au Bénin, en revanche, seuls les nouveaux bacheliers et anciens étudiants ont une idée ou peut être ont entendu parler de l'orientation. Les recherches de nos prédécesseurs ont porté sur l'orientation en classe de troisième ; les informations sur les filières; enjeux et implications de l'orientation etc... »

CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

I- Approche méthodologique

Notre recherche se veut exploratoire, car peu de mémoires ont parlé du fonctionnement des structures d'orientation au Bénin. Ce type de recherche est indiqué lorsqu'on a peu d'informations sur le sujet de recherche, le domaine d'action (Robert, 2006).

1.1- Etude empirique

Comme toute recherche scientifique procède d'une démarche méthodologique, nous soulignons que notre étude empirique comporte :

- cadre géographique et population cible
- objectif de la recherche
- technique de la recherche
- échantillon
- déroulement de l'enquête
- traitement des réponses.

1.1.1- Cadre géographique et population cible

Nous avons choisi les départements des collines, du littoral et d'Atlantique avec deux de leurs communes. Il s'agit de la commune de Savalou du

département des collines et de la commune d'Abomey-calavi du département d'Atlantique.

Nous avons choisi la commune de Savalou tout d'abord, parce que nous sommes de la localité. Ensuite trouvé indiqué d'interroger les élèves du secondaire comme une partie de la population cible de notre recherche. Enfin, le manque de communication autour du peu des structures d'orientation existantes fait que ses élèves n'ont aucune idée des formations universitaires avant le BAC. Quant à la commune d'Abomey-Calavi, elle abrite l'Université d'Abomey-Calavi, où nous retrouvons les étudiants venant des quatre coins du pays. Aussi ces étudiants constituent une partie de notre population cible. Voilà les raisons qui nous ont poussées à mener notre enquête près des apprenants de ces deux départements.

Notre population est constituée de deux catégories de sujets : les élèves et les étudiants. Les élèves sont les jeunes apprenants encore en situation d'apprentissages. Ils ont été rencontrés dans des établissements d'enseignement secondaire général public.

Les étudiants constituent la tranche d'enquête ayant obtenu le baccalauréat et poursuivant leurs études universitaires, soit dans une faculté, soit dans une école de formation professionnelle ou dans une université privée.

Avant de présenter la technique, précisons, pour le lecteur et pour une clarté de notre démarche, les objectifs de la recherche.

1.1.2- Objectif général

L'objectif général de notre réflexion est ainsi d'analyser et de décrire le système d'orientation scolaire et professionnel à travers sa politique, ses structures, ses acteurs et son fonctionnement.

Pour atteindre cet objectif général, nous formulons des objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- 1 - décrire le système d'orientation du système éducatif béninois ;
- 2 - présenter le fonctionnement des quelques structures d'orientation existantes ;
- 3 - identifier les entraves liées à la mise en place effective des services d'orientation dans les établissements au Bénin ;
- 4 - proposer des solutions pour aider les élèves et les étudiants dans le choix de leurs séries et filières.

1.1.3- Techniques de recherche

Pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus, nous avons essentiellement eu recours à l'enquête par questionnaire et à l'entretien.

Le questionnaire

Nous avons élaboré et administré trois types de questionnaires à l'endroit des élèves, des étudiants et des ministères. Cet outil offre l'avantage d'être distribué à plusieurs personnes en même temps, ce qui permet de gagner du temps. De plus il permet de poser les mêmes questions à tous ceux qui auront à répondre, offrant ainsi la possibilité de vérifier l'objectivité des questions posées et de faciliter le traitement des réponses.

L'entretien

« L'entretien de recherche est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé » (Grawitz, 1986). Dans le cadre de notre recherche, nous avons utilisé l'entretien directif. L'entretien est dit directif *« lorsque le discours de la personne interviewée constitue exclusivement la réponse à des questions préparées à l'avance et planifiées dans un ordre précis »* (Deketele & Roegiers, 1996). Divers entretiens que nous avons eus avec certains acteurs de l'éducation à savoir : élèves, étudiants, responsables administratifs, chefs services, nous ont permis d'obtenir des détails par rapport au fonctionnement des services d'orientation au Bénin et aux réponses recueillies.

1.1.4 Echantillonnage

La population ciblée est répartie en deux catégories à savoir : les élèves et les étudiants. Compte tenu de certaines difficultés, les échantillons que nous avons pu obtenir pour chaque catégorie, sont réparties comme ci-après:

- ❖ 255 élèves. car notre passage au CEG de Logozohè nous a permis de distribuer 165 questionnaires aux élèves présents (classe de 3^{ème} et Tle). Mais en retour nous avons obtenu 142 questionnaires bien remplis. Les 113 restants proviennent du CEG1 Savalou. D'où les 255 élèves interrogés.
- ❖ Quant aux étudiants, les 201 proviennent de l'Ecole Normale d'Economie Appliquée et du Management et de l'Université Abomey-Calavi. L'ENEAM car nous avons voulu choisi une école hors Calavi.

3.1.4- Déroulement de l'enquête

Les données ont été recueillies sur une longue période. Nous avons d'abord commencé par l'entretien avec notre population cible. Des questionnaires ont été ensuite distribués et recueillis après l'entretien pour certaines personnes et après plusieurs semaines pour d'autres. Nous nous sommes rendus dans les établissements d'enseignement général de Logozohè et de Savalou. Les directeurs nous ont autorisée à faire l'entretien dans toutes les classes de terminales et troisièmes en pleine année scolaire (janvier-février 2012). Les questionnaires sont anonymes et les apprenants ont la liberté de rentrer chez eux et de bien réfléchir avant de répondre aux questions qui leur sont posées.

Quant aux étudiants, nous nous sommes fait aidé pour la distribution des questionnaires sur le campus d'Abomey-calavi, et à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) à Cotonou.

1.1.5 Traitement des réponses

Nous avons eu recours au dépouillement manuel et au traitement des données grâce au logiciel Excel qui nous a permis de réaliser les tableaux et de connaître à chaque fois les pourcentages de réponse pour des questions données.

1.1.6 Difficultés rencontrées.

Au niveau de chaque catégorie de questionnaire, nous avons été obligée d'attendre lors de l'enquête pour récupérer les questionnaires distribués afin d'éviter la perte des questionnaires. Mais parmi ceux qui sont rentrés avec les questionnaires, certains affirment avoir perdu lesdits questionnaires. Quant aux ministères, les services d'orientation existent dans le décret mais dans la réalité nous ne retrouvons pas ces directions. C'est ainsi que finalement nous avons pu avoir 255 élèves, 201 étudiants.

Après la collection des données, nous avons fait le dépouillement. Ensuite il sera question de présenter les résultats du dépouillement manuel sous forme de tableaux synthétiques. Ces résultats présentés catégorie par catégorie seront régulièrement suivis d'interprétations. Nous présentons en deuxième partie les résultats de l'enquête.

**DEUXIÈME PARTIE :
PRESENTATION DES
RESULTATS**

CHAPITRE IV: PRESENTATION DES RESULTATS

I- LES ELEVES ET L'ORIENTATION

1.1- Perception de l'orientation par les apprenants

Tableau n°1 : perception de l'orientation par les apprenants

Total enquêté	255		
Réponses	Oui	Non	Total
Effectif	06	249	255
Pourcentage	02,35 %	97,65 %	100 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Sur 255 élèves, 249 n'ont aucune idée de ce qu'est l'orientation scolaire. Et sur ces 255 apprenants, six (6) ont une idée de ce qu'est l'orientation scolaire. On remarque que l'orientation scolaire n'est pas connue par la plupart des apprenants au Bénin.

1.2- Entretien d'orientation

Tableau n°2: l'entretien d'orientation

Total Enquêté	255		Total
Réponse	Oui	Non	
Effectif	03	252	255
Pourcentage	01,18 %	98,82 %	100 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Presque tous les apprenants enquêtés n'ont jamais eu un entretien d'orientation. Trois (03) apprenants seulement ont bénéficié de l'entretien d'orientation. Aussi tous ces apprenants ont émis le vœu d'en bénéficier au moins une fois par an.

1.3- Connaissances des conseillers d'orientation intervenant à l'école

Tableau n°3: connaissances d'un conseiller d'orientation

Total en quêté	255		Total
Réponses	Oui	Non	
Effectif	06	249	255
Pourcentages	2,35 %	97,65 %	100 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Sur 255 élèves, 249 élèves ne connaissent pas un conseiller d'orientation. Tandis que ceux qui connaissent un conseiller d'orientation sont au nombre de

six(06). Il transparaît que le système éducatifs béninois n'a pas du tout doté les établissements d'un conseiller d'orientation.

1.4- Désir d'avoir un conseiller d'orientation

Tableau n°4 : désir d'avoir un conseiller d'orientation dans un établissement

Total en quêté	255	
Réponses	Oui	Non
Effectif	255	00
Pourcentage	100 %	00 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Tous les 255 apprenants enquêtés expriment le désir d'avoir un conseiller d'orientation dans leur établissement.

1.5- Sources d'orientation

Tableau n°5: statistique sur la source d'orientation

Total enquêté	255		
Source d'orientation	Sources	Effectifs	Pourcentages
	Parents	02	0,80%
	Administration	02	0,80%
	Vous-même	249	97,6%
	Conseillers d'orientation	00	00%
	Les professeurs	02	0,80%
	Autres	00	00%
	Total	255	100%

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

On constate au dépouillement du questionnaire que presque tous ces apprenants sont orientés par eux-mêmes. Car sur 255 élèves enquêtés, 249 sont orientés par eux mêmes. Très peu ont bénéficié d'une orientation harmonisée entre l'apprenant, ses parents, ses professeurs et son administration.

II- L'orientation et les étudiants

2.1- Perception de l'orientation scolaire par les étudiants

Tableau n°6: la perception de l'orientation par les étudiants

Réponses	Oui	Non	Total
Effectif	105	96	201
Pourcentages	52,24%	47,76%	100%
Total enquêté	201		

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Sur 201 étudiants questionnés, au moins la moitié a une idée de ce que sait que l'orientation scolaire. Les 96 restants n'ont aucune perception de l'orientation scolaire.

2.2- Présentation des résultats sur l'entretien d'orientation

Tableau n°7: statistiques des étudiants sur la question d'entretien d'orientation

Total enquêté	201		Total
Réponses	Oui	Non	
Effectif	84	117	201
Pourcentages	41.79 %	58.21 %	100 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

117 étudiants n'ont jamais bénéficié d'entretien d'orientation scolaire sur les 201 étudiants enquêtés. Ceux qui ont bénéficié d'entretien sont au nombre de 84.

2.3- Connaissances d'un conseiller d'orientation par les étudiants

Tableau n°8: la connaissance d'un conseiller d'orientation

Totale enquêté	201		
Réponses	Oui	Non	Total
Effectifs	15	186	201
Pourcentages	7.46 %	92.54 %	100 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

186 étudiants ne connaissent pas de conseiller d'orientation sur les 201 enquêtés. Les 15 étudiants restants connaissent un conseiller d'orientation.

2.4- Désir d'avoir un conseiller d'orientation à l'université

Tableau n°9 : le désir d'avoir un conseiller d'orientation à l'université

Total enquêté	201		Total
Réponses	Oui	Non	
Effectifs	186	15	201
Pourcentages	92.54 %	7.46 %	100 %

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Le désir d'avoir des conseillers d'orientations à l'université se manifeste chez les étudiants. A travers le tableau ci-dessus 186 étudiants sur 201 enquêtés expriment le désir d'avoir un conseiller d'orientation dans leur université. Et 15 ne veulent pas d'un conseiller d'orientation dans leur université.

2.5- Source d'influence dans le choix de filière par les étudiants

La question N°5 tient compte de deux variables : les éléments qui influencent et les mesures dans lesquelles chaque élément influence les étudiants dans le choix de leur filière. Pour cette raison nous présentons chaque élément dans un tableau en fonction des mesures.

2.5.1- les amis

Tableau n°10: degré d'influence des étudiants par les amis

MESURE \ Les amis	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Totale
Effectifs	153	42	6	201
Pourcentages	76,12 %	20,90 %	2,98 %	100 %
Total enquêté	201			

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Six (06) étudiants sont beaucoup influencés par les amis dans le choix de leur filière. 42 étudiants sont un peu influencés par les amis. Les 153 restants ne sont du tout pas influencés pas les amis dans le choix de leurs filières.

2.5.2- Les parents

Tableau n°11: degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière

MESURE \ LES PARENTS	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Totale
Effectifs	87	63	51	201
Pourcentages	43.29 %	31.34 %	25.37 %	100 %
Totale enquêté	201			

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Quatre vingt sept (87) étudiants sur les deux cent un (201) enquêtés ne sont pas du tout influencés par les parents dans le choix de leur filière. Ceux qui sont un peu influencés par leurs parents sont au nombre de soixante trois (63). Quant aux cinquante un (51) restants sur les 201, ils sont beaucoup influencés par leurs parents dans le choix de leurs filières.

2.5.3- Attirance pour le contenu de la filière

Tableau N°12 : degré d'influence des étudiants par le contenu de la filière

Mesure Attirance pour le contenu de la	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Néant	Total
	Effectif	12	81	90	18
Pourcentage	5,97%	40,30%	44,78%	8,95%	100%
Total enquêté	201				

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

90 étudiants sont beaucoup influencés par le contenu de la filière. Aussi sur les 201 étudiants, 81 étudiants sont un peu influencés par le contenu de la filière. 12 ne sont pas du tout influencés par le contenu de la filière. La particularité ici, est que 18 étudiants n'ont rien coché.

2.5.4- Résultat obtenu au BAC

Tableau n°13 :

Mesure					

Résultat obtenu au BAC \ Mesure	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Néant	Total
Effectif	63	60	75	3	201
Pourcentage	31,34%	29,85%	37,31%	1,50%	100%
Total enquêté	201				

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

A travers le tableau ci-dessus, 75 étudiants sont beaucoup influencés par les résultats obtenus au BAC sur les 201 enquêtés. 60 sont un peu influencés, 63 ne sont pas du tout influencés par les résultats du BAC. Quant aux trois étudiants restants sur les 201, ils ont coché néant.

2.5.5- Perception du marché d'emploi

Tableau n°14 : degré d'influence du marché d'emploi sur les étudiants

Perception du marché \ Mesure	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Néant	Total
Effectif	30	63	102	6	201
Pourcentage	14,93%	31,34%	50,75%	2,98%	100%
Total enquêté	201				

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

50,75% étudiants sur les 201 enquêtés sont beaucoup influencés par leur perception du marché d'emploi dans le choix de leurs filières. 31,34% sont un peu influencés et 14,93% ne sont pas du tout influencés par leur perception du marché d'emploi dans le choix de leurs filières.

2.5.6- Le SEOU

Tableau n°15 : degré d'influence des étudiants dans le choix de leur filière

Mesure \ Le SEOU	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Néant	Total
Effectif	162	21	9	9	201
Pourcentage	80,60%	10,44%	4,48%	4,48%	100%
Total enquêté	201				

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Sur 201 étudiants enquêtés, 80,60% ne sont pas du tout influencés par le SEOU dans le choix de leur filière. 10,44% parmi eux sont un peu influencés et 4,48% sont beaucoup influencés par le SEOU dans le choix de leur filière. 4,48% ont coché néant.

2.5.7- Le hasard

Tableau n°16 : degré d'influence des étudiants par le hasard

Mesure \ Hasard	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Néant	Total
Effectifs	186	6	3	6	201
Pourcentages	92,54%	2,98%	1,50%	2,98%	100%
Total enquêté	201				

Source : Extrait du dépouillement

Lecture

Cent quatre vingt six (186) étudiants n'ont pas du tout opéré le choix de leur filière au hasard. Six (06) sur les deux cent un (201) affirment qu'ils ont un

peu joué au hasard, et trois estiment que le hasard a beaucoup joué dans le choix de leur filière. Six (06) n'ont rien coché.

III- Les Ministères et l'orientation

3.1- Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes.

S'agissant de la première question liée à l'existence d'un service d'orientation, ce Ministère dispose d'une Direction de la Promotion et de la Scolarisation (DPS). Conformément au Décret n°2012-431 du 06 novembre 2012 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement dudit Ministère, cette direction dispose d'une cellule d'orientation scolaire et de vie scolaire. Quant à la deuxième question, force est de constater qu'il n'y a pas de service d'orientation décentralisé. Car les directions départementales ne disposent pas de sous cellule d'orientation scolaire. Par conséquent nous ne saurons décrire la manière dont l'orientation est menée auprès des apprenants. Puisqu'il n'y a pas de service d'orientation décentralisé (question n°4).

3.2- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Oui ce Ministère a une Direction de l'Organisation et du Suivi de l'Enseignement Supérieur (DOSES) suite au Décret n°2012-540 du 17 décembre 2012 en son article 80. Présentons alors comment l'orientation est menée dans ce Ministère. Depuis que le Ministère de l'enseignement supérieur a mis fin aux concours d'entrée dans les établissements de formation professionnelle, il a initié la campagne de sensibilisation et d'orientation des nouveaux bacheliers. Cette campagne consiste à expliquer le processus de dépôt des dossiers, les conditions d'obtentions de la bourse d'entrée dans les établissements de formation professionnelle, les séries privilégiées pour chaque filière et les débouchés de chaque formation. Elle est lancée au lendemain de la proclamation des résultats du BAC. Le Ministre procède au lancement officiel, ensuite le Vice-Recteur chargé des affaires académiques explique les nouvelles réformes liées à la

campagne d'orientation aux chefs d'établissements et enseignants qui y sont conviés. Enfin il précise les zones à parcourir à chacun et présente le nouveau guide d'orientation de cette année à l'assistance (le DES, le 30/01/12).

3.3- Au Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire

Nous nous sommes rendus dans ce service pour en savoir plus sur le processus de l'orientation des étudiants à l'université d'Abomey-calavi. C'est ainsi que l'actuel chef service des études et de l'orientation universitaire qui était là depuis 1995 nous présente ce qui se fait dans ce service conformément à l'Arrêté n°092 du 4 janvier 1991. Il s'occupe de l'accueil des étudiants pour leur fournir les informations nécessaires à leur accès à l'UAC. Ce service est chargé d'organiser « la campagne d'orientation » qui prend la forme d'une tournée effectuée à travers tout le territoire national à la rencontre des nouveaux bacheliers. Mais bien avant la rencontre des bacheliers, cette tournée prenait en compte la rencontre des élèves de la classe de 2^{nde}, 1^{ère} et Tle. C'est le cas de l'année 1994 par exemple animée par les éminents professeurs tels que : Mr SEGLA Rogatien (psychologue), Mme HOUINSSOU (juriste), Mr ZOUNMAHOU et Mr AMOUSSOUGA (économiste). Cette animation consiste à sensibiliser les élèves par rapport au choix de leur série, ensuite préciser les conditions d'obtention de la bourse universitaire aux élèves de la classe de Tle (C/SEOU, le 28/02/13).

CHAPITRE V: ANALYSE DES RESULTATS

I- Analyse et vérification des hypothèses

1.1- Analyse des résultats

L'impression qui se dégage des résultats est que l'orientation scolaire n'est pas connue dans nos lycées et collèges. Car 97,65% des enquêtés ne savent pas ce qu'est l'orientation scolaire et n'ont jamais eu d'entretien d'orientation. Or l'orientation scolaire est un droit inaliénable pour les apprenants béninois. Au regard des données de l'enquête et suite aux entretiens, nous pouvons dire que les Ministères en charge de l'éducation font peu d'actions pour rapprocher les structures d'orientation dans les établissements. Ce qui explique le désir pour les apprenants d'avoir un conseiller d'orientation dans leurs établissements pour une meilleure orientation dans le choix de leur série. Cette remarque se justifie par le fait que les élèves en grande partie s'orientent eux-mêmes. Ils ne sont pas écoutés au sujet de leurs aspirations, de leurs intérêts et de leurs goûts alors que c'est de leur avenir qu'il s'agit. Après la 3^{ème}, ces élèves s'inscrivent majoritairement dans les séries de l'enseignement général. Or les formations techniques, commerciales, industrielles, agricoles, socio-sanitaires sont d'une grande

importance pour un pays en voie de développement comme le Bénin. Comment les élèves pourront-ils faire des choix responsables et conséquents s'ils n'ont pas l'information suffisante et exhaustive ?

Relevons aussi que les étudiants qui ont eu un entretien d'orientation affirment à 80% qu'ils ne sont pas du tout influencés par le SEOU dans le choix de leurs filières. Or c'est ce service qui est chargé de l'orientation des étudiants à l'université d'Abomey-Calavi. Tous les enquêtés sont tous d'accord sur la nécessité de la mise en place des structures d'orientation susceptibles de conduire au mieux l'orientation scolaire et professionnelle dans nos établissements. Il faut souligner que les réponses données par les étudiants n'ont parfois pas de cohérences. Certains étudiants qui ne savent pas ce qu'est l'orientation scolaire affirment avoir eu un entretien d'orientation scolaire. D'autres disent qu'ils ont eu un entretien d'orientation alors qu'ils ne connaissent aucun conseiller d'orientation. Avec qui ils ont eu l'entretien d'orientation ? pour plus de précisions, vérifions alors les hypothèses.

1.2- Vérification des hypothèses

En référence aux données obtenues dans le cadre de nos travaux, la première hypothèse émise à savoir : « la majorité de élèves n'ont jamais entendu parler de l'orientation scolaire » est vérifiée dans son ensemble, car presque tous les apprenants ont avoué qu'ils n'ont jamais entendu parler de l'orientation. Que ce soit avec les élèves ou les étudiants, l'hypothèse est vérifiée.

Quant à la deuxième hypothèse selon laquelle « les apprenants choisissent leurs séries et filière d'étude sans l'aide d'un conseiller d'orientation », elle est entièrement confirmée parce que nos enquêtés ont dit que le choix de leur série et de leur filière est fait par eux-mêmes.

Enfin, la troisième qui affirme que « les élèves et étudiants qui sont dans le système éducatifs béninois ressentent le besoin d'avoir des structures d'orientation dans leurs établissements » est confirmée. En effet au cours de l'entretien avec les élèves et les étudiants, et suite aux données des résultats,

l'installation des structures d'orientation dans les établissements est un besoin cruel.

A la suite des nombreux constats relevés sur le terrain, il est tout à fait normal et logique de dégager des pistes pour une amélioration de la pratique en matière d'orientation scolaire et professionnelle au Bénin. C'est pourquoi nous voudrions faire certaines suggestions.

II- Suggestions

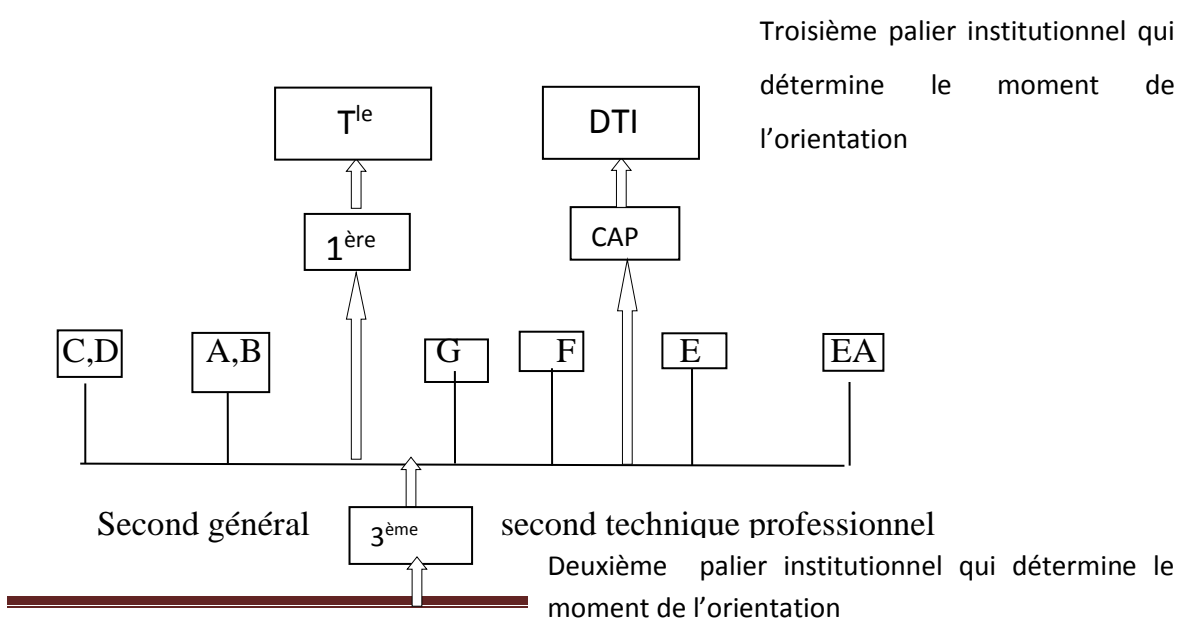
L'importance d'une orientation n'est plus un sujet à démontrer. Les résultats de notre enquête le prouvent davantage à travers le besoin exprimé par nos apprenants. Il est de bon ton alors de la repenser en offrant une orientation scientifique aux apprenants. Pour cela il faut :

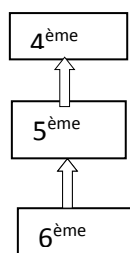
- ✓ respecter l'article 55 de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin modifiée par la loi n°2005-33 du 6 octobre 2005 qui stipule « et ». C'est ce qui témoigne que l'orientation est indispensable pour le succès scolaire et professionnelle des apprenants. Donc l'Etat a la lourde responsabilité de faire appliquer les tests que lui-même a prescrits,
- ✓ engager dans les structures d'orientation existantes les conseillers d'orientation,
- ✓ former les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle,
- ✓ installer les centres d'information et d'orientation dans les lycées et collèges,
- ✓ redéfinir le statut des structures d'orientation qui existent,
- ✓ confectionner et mettre le guide d'orientation à la disposition des apprenants,
- ✓ offrir réellement le service d'orientation aux apprenants c'est-à-dire une orientation scientifique se basant sur ce processus a trois phases : la préparation à l'orientation, la phase du dialogue entre l'établissement et la famille, l'affectation proprement dite (THARIN, 2005 ; GUICHARD & HUTEAU, 2005). Dans la première phase, il est mis l'accent sur

l'éducation à l'orientation et sur l'information. Les personnes qui doivent être orientées sont informées de toutes les filières qui existent et des aptitudes à avoir pour les faire. Dans la phase suivante, une discussion entre l'établissement et la famille de la personne concernée est engagée, discussion au cours de laquelle chaque partie opine et argumente. Enfin dans la troisième phase, celle de l'affectation ou de l'orientation proprement dite, il s'agit concrètement d'orienter l'individu. Cette orientation peut se faire comme l'élève l'aurait préalablement souhaité ou pas, en fonction des considérations contextuelles et de ses capacités,

- ✓ créer les corps des conseillers d'orientation et d'administrateurs scolaires ;
- ✓ former les conseillers d'orientation au Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale, créé par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005, qui n'a enregistré jusqu'à ce jour aucune inscription d'élève conseiller d'orientation béninois ;
- ✓ créer une synergie de formation des conseillers d'orientation entre le Département de Psychologie et des Sciences de l'Education et le CFPEEN;
- ✓ adopter le schéma ci-après à 3 niveaux d'orientation pour le système éducatif Béninois.

Schéma simplifié des étapes du secondaire et les 3 niveaux d'orientation





Premier palier institutionnel qui détermine le moment de l'orientation

Conclusion Générale

Les recherches menées sur “le modèle éducatif et système d’orientation au Bénin: contribution à la systématisation des centres d’information et d’orientation dans les établissements scolaires et universitaires” révèlent que les structures d’orientation ne fonctionnent pas bien. Les apprenants ne connaissent pas de conseiller d’orientation. De même, le système éducatif Béninois ne semble pas suffisamment organisé pour proposer des services d’orientation performants qui aideraient les élèves et les étudiants dans le choix de leur série d’une part et de leur filière d’autre part.

Le fait que ces élèves et étudiants s’auto-orientent, entraîne une défaillance du système d’orientation. Aussi cette attitude ne permet pas une bonne perception des centres d’information et d’orientation. Or ces centres d’information et d’orientation sont des outils de l’institution scolaire. Ceux qui dirigent ces services d’orientation ne sont pas formés pour.

Face à toutes ces observations, on ne peut rester indifférent surtout que l’orientation scolaire est un droit dans le système éducatif Béninois. A cet effet, la prise en compte des suggestions pour une politique éducative d’orientation est d’une grande utilité pour les apprenants au sortir de la classe de

3^{ème}, après le BAC pour les étudiants. Désormais l'orientation scolaire doit être considérée comme une préoccupation de tous et de chacun, à savoir les parents, les enseignants, les autorités et surtout les élèves et étudiants eux-mêmes. L'apprenant doit avoir une démarche personnalisée en construisant progressivement et avec lucidité sa propre orientation à travers un projet scolaire bien réfléchi et bien élaboré. On l'aidera à se découvrir et à connaître ses motivations, ses goûts et ses intérêts.

Les autorités politico-administratives sont donc invitées à créer les centres d'information et d'orientation et les conditions favorables pour une bonne collaboration entre les différents acteurs du système éducatif. Les parents aussi ont leur partition à jouer pour une orientation réussie, car ils sont les interlocuteurs les plus proches des enfants. Il leur incombe la délicate mission de susciter et de nourrir en eux l'impulsion, pour que les enfants soient en mesure de prendre en main leur destin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADONOU, P. C. (2007). *L'orientation professionnelle après le BAC*. Star éditions, Cotonou.
- CHAMPY, Ph. et al. (2005). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris, RETZ
- CALAN, (1997)
- DANVERS, F. (1992)
- GUICHARD, J. & HUTEAU, M. (2005). *L'orientation scolaire et professionnelle*. Paris. Dunod
- GUICHARD, J. & HUTEAU, M. (2006). *Psychologie de l'orientation*. Paris. Dunod.
- HOUEDENOU, F. (2009). *L'art de se réaliser*. Star éditions. Cotonou.
- KOUKOU, M. (2005). *Bien choisir vos études supérieures, et réussir votre insertion professionnelle*. 3^{ème} édition. Cotonou, centre MYPEC-BENIN
- SILLAMY, N. (1999). *Dictionnaire de psychologie*. Paris. Larousse

- SINIOR, G. (1950). *L'orientation professionnelle*. Vendôme. PUF.

-THARIN, I. (2005). *orientation, réussite scolaire : ensemble, relevons le défi*. Paris. Assemblée Nationale (rapport de mission)

Mémoires consultés

- AKOUEGNINOU, R. A. S. (2010). *L'orientation scolaire, universitaire et professionnelle au Bénin : enjeux et implications*.
- HOUESSOU, M. (2011). *L'insertion professionnelle des personnes handicapées mentales à Cotonou*.
- MIGNANWANDE, S. P. (2009). *Orientation scolaire dans les Lycées et collèges, cas du CEG d'Abomey-Calavi*.

Autres documents

- Guide d'orientation des nouveaux bacheliers édition 2011 et 2012 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- INFRE, (2007). Guide d'orientation générale du Nouveau Programme d'Etude primaire et secondaire
- REPUBLIQUE DU BENIN, (2003). Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003, *portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin*.
- REPUBLIQUE DU BENIN, (2012). Décret n°2012-431 du 6 novembre 2012, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes.
- REPUBLIQUE DU BENIN, (2012). Décret n°2012-540 du 17 décembre 2012, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- REPUBLIQUE DU BENIN, (1991). Arrêté 1991 N°092 du 04 janvier 1991, portant organisation et fonctionnement du Rectorat de l'Université Nationale du Bénin.

- REPUBLIQUE DU BENIN, (2010). Décret n°2010-634 du 31 décembre 2010, portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du Centre de Formation des Personnes d'Encadrement de l'Education Nationale
- SALAMI, N. D. (1996). *Pour une orientation scolaire et professionnelle plus dynamique et plus efficiente*. INFRE. Porto-Novo

ANNEXES

Guide d'entretien

Personnels des services d'orientation

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de maîtrise à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, au département de psychologie et des sciences de l'éducation, nous vous prions de bien vouloir nous donner quelques informations relatives à ce sujet.

1. Existe-t-il une direction des services d'orientation scolaire dans votre ministère ?
2. Si oui, quels sont vos services décentralisés ?
3. Si non, pourquoi ?
4. Comment menez-vous concrètement l'orientation auprès des apprenants ?

Questionnaire adressé aux apprenants

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de maîtrise à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, au département de psychologie et des sciences de l'éducation, nous vous adressons ce questionnaire et vous prions de bien vouloir y répondre le plus sincèrement possible.

1. Vous a-t-on une fois expliqué ce que c'est que l'orientation scolaire ?

Oui Non

2. Avez-vous déjà eu des entretiens d'orientation ?

Oui Non

3. Connaissez-vous des conseillers d'orientation ou psychologues qui interviennent à l'école ?

Oui Non

4. Aimerez-vous avoir des conseillers d'orientation dans votre établissement ?

Oui Non

5. Quelles sont les personnes qui déterminent le choix de votre série?

Administration Parents Vous-même

Un conseiller en orientation les Professeurs Autres

Merci pour vos réponses !

Questionnaire adressé aux étudiants

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de maîtrise à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, au département de psychologie et des sciences de l'éducation, nous vous adressons ce questionnaire et vous prions de bien vouloir y répondre le plus sincèrement possible.

1. Vous a-t-on une fois expliqué ce que c'est que l'orientation scolaire ?
 Oui Non
2. Avez-vous déjà eu des entretiens d'orientation ?
 Oui Non
3. Connaissez-vous des conseillers d'orientation ou psychologues qui interviennent à l'université ?
 Oui Non
4. Aimerez-vous avoir des conseillers d'orientation dans votre université ?
 Oui Non
5. Parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui vous ont influencé (e) dans le choix de votre filière et dans quelle mesure ?

Eléments	Pas du tout	Un peu	Beaucoup
Les amis			
Les parents			

Attirance pour le contenu de la filière			
Résultat obtenu au BAC			
Votre perception du marché de l'emploi			
Le SEOU			
Le hasard			

Merci pour vos réponses !

TABLE DES MATIERES

Titres	Pages
DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
RESUME.....	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION.....	8
Première partie : Système d'orientation et fonctionnement des structures d'orientation au Bénin.....	10
Chapitre I : SYSTEME D'ORIENTATION AU BENIN.....	11
I- Contexte théorique	11
1.1- Problématique	11
1.2- Historique de l'orientation.....	14
1.2.1- Des années 1920 à 1970 : de l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire	14
1.2.3- De 1980 à aujourd'hui : vers l'éducation à l'orientation.....	14
II- L'ORIENTATION AU BENIN.....	15
2.1- De la période coloniale à nos jours	15

2.2- Clarification conceptuelle	15
III- OBJECTIFS ET FINALITES DE L'ORIENTATION SCOLAIRE.....	20
3.1- Objectifs.....	20
3.2- Finalités	21
IV- ACTEURS ET TYPES D'ORIENTATION.....	21
4.1- Acteurs	21
4.2- Types d'orientation.....	23
4.2.1- Orientation directive.....	23
4.2.2- Orientation informative.....	23
4.2.3- Orientation éducative	23
V- SYSTEME EDUCATIF DU BENIN	24
5.1-Organisation.....	24
Schéma simplifié des étapes du secondaire et les niveaux d'orientation.....	26
5.2- Importance de l'orientation dans le système éducatif	26
5.2.1- Au niveau des Nouveaux programmes d'Etudes (NPE) au primaire et au secondaire.....	26
5.2.2- Dans la réforme LMD à l'Université	27
Chapitre II: FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ORIENTATION AU BENIN.....	29
I- Au Ministère de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes.....	29
II- Au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	30
2.1- Au Service de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP).....	30
2.2- Au Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire (SEOU).....	30
Chapitre III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA	

RECHERCHE.....	37
I- Approche méthodologique.....	37
1.1- Etudes empiriques.....	37
1.1.1- Cadre géographique et population cible	37
1.1.2- Technique de la recherche.....	38
1.1.3- Echantillonnage	39
1.1.4- Déroulement de l'enquête	39
1.1.5- Traitement des réponses.....	40
1.2- Difficultés rencontrés.....	40
Deuxième partie : présentation des résultats.....	42
Chapitre IV : PRESENTATION DES RESULTATS.....	43
I- Les élèves et l'orientation	43
1.1- Les apprenants face à l'entretien d'orientation.....	43
1.2- Connaissance des conseillers d'orientation intervenants dans les écoles.....	43
1.3- Connaissance des conseillers d'orientation intervenants à l'école.....	44
1.4- Désir d'avoir un conseiller d'orientation dans son établissement.....	44
1.5- Source d'orientation	45
II- Les étudiants et l'orientation.....	45
2.1- Perception de l'orientation par les étudiants	45
2.2- Les étudiants face à l'entretien d'orientation.....	46
2.3- Connaissance des conseillers d'orientation intervenant dans un établissement.....	46
2.4- Désir d'avoir des conseillers d'orientation dans les universités.....	47
2.5- L'élément et la mesure d'influence dans le choix des filières par les étudiants.....	47
2.5.1- Les amis.....	47
2.5.2- Les parents	48
2.5.3- Attirance pour le contenu de la filière.....	48

2.5.4- Résultat obtenu au BAC.....	49
2.5.5- Perception du marché d'emploi.....	50
2.5.6- Le SEOU.....	50
2.5.7-Le hasard.....	51
III- Les Ministères et l'orientation.....	51
3.1- Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes.....	51
3.2- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....	52
3.3- Le SEOU.....	52
Chapitre V : ANALYSE DES RESULTATS.....	54
I- Analyse et vérification des hypothèses	54
1.1- Analyse des résultats.....	54
1.2- Vérification des hypothèses	55
II- Suggestions	55
CONCLUSION.....	58
Références bibliographiques	60
Annexes	62
Guide d'entretien	63
Table des matières	66